

Absence de communication, fréquentation mal maîtrisée, biodiversité malmenée... Le bijou qu'est la Réserve naturelle de Scandola vient de perdre l'une de ses labellisations. L'Office de l'environnement a l'intention de faire appel de cette décision

Il est sans doute un peu ironique que l'information tombe au moment où la moitié du monde se trouve confinée chez elle, et à l'heure où les professionnels du tourisme s'interrogent sur une année qui risque de demeurer blanche.

On appellera cela les hasards du calendrier. Quel qu'il en soit, ce rapport émanant de la dernière réunion du Groupe de spécialistes sur le diplôme européen pour les sites protégés a eu l'effet d'une petite bombe.

Parce qu'il touche à la réserve de Scandola, l'un des joyaux dont la Corse peut s'enorgueillir. Et parce qu'il pointe une série de défaillances qui, visiblement, ne datent pas tout à fait d'hier.

Dans son introduction, le rapport en date du 30 mars dernier énumère un long cadre du jour et de nombreuses régions du monde sur lesquelles il convient de se pencher.

En quatrième point, il est inscrit que le Comité permanent est invité à « exprimer sa préoccupation concernant la situation non résolue dans la réserve naturelle de Scandola, et noter la décision du Groupe de spécialistes de ne pas renouveler son diplôme ».

Cat, en 2019, Scandola a été classée par le Conseil de l'Europe comme une zone « nécessitant une attention particulière ». Une décision qui faisait suite à la venue sur place, en juillet 2018, de l'expert suisse Olivier Iherb et à la décision prise alors de suspendre le renouvellement du diplôme de la réserve, « en attendant l'extension de la réserve naturelle et la création d'un parc marin au plus tard le 31 janvier 2020 ».

En mai 2019, un courrier était ainsi envoyé « aux autorités de gestion (...) les informant de la décision du groupe de spécialistes ». Cette lettre « est restée sans réponse », précise le rapport du 30 mars.

« En outre, l'expert s'était de nouveau rendu dans la réserve en juillet 2019 et avait conclu qu'aucun progrès sérieux n'est réalisé et que la situation, en particulier l'augmentation de la pression touristique, empire ».

Autant d'éléments qui ont conduit les spécialistes à décider « à l'unanimité de ne pas renouveler le diplôme de la réserve de Scandola, en raison du manque considérable de progrès et des tentatives minimales de communication avec le Secrétariat, malgré plusieurs avertissements du groupe au cours des dernières années ».

Pour autant, le site n'est pas abandonné et un « suivi de la zone » a été demandé « si possible en liaison avec d'autres organisations telles que le Centre du patrimoine mondial de l'Unesco », ainsi que le rendu d'un rapport chaque année.

Depuis un an un travail de fond

Du côté des gestionnaires du site, on affiche la surprise et on rappelle que des chantiers sont en cours.

L'Office de l'environnement de la Corse (OEC) en charge le contrôle de la gestion des réserves naturelles.

Pour son président, François Sargentini, cette décision ne tient pas compte du travail effectué depuis un an : « Depuis son an, explique-t-il, nous effectuons un important travail de fond. Nous avons lancé une phase de concertation avec le Parc naturel régional de Corse, les bateliers, les pêcheurs, les élus, mais aussi les services de l'Etat concernés et les associations, afin de mettre en place une protection maximale ».

Et d'illustrer son propos avec « la mise en place d'un périmètre de protection de 250 mètres autour des îlots des balnearis » ou encore « l'introduction de maillages sur les herbiers de posidonies ».



« Malgré des tentatives de sensibilisation des sociétés de promenade en mer (...), les comportements des acteurs économiques restent irrespectueux et même dangereux envers cette nature », pointe le rapport du 28 janvier 2019 présenté sur le site web du Conseil de l'Europe.
ARCHIVES JEANNOT FLIPP

Une position suivie par Eric Cappi, président de l'association des bateliers de Scandola, qui rapporte que « cette décision ne tient absolument pas compte de la réalité du travail qui a été fait sur le

terrain et se base sur un rapport qui date de 2018 ».

« Dans le cadre de la gestion du site Unesco, poursuit le président de l'OEC, nous travaillons à un redéploiement et un

renforcement des moyens de protection et de surveillance, notamment par l'activation de drones. Nous travaillons, et c'est pour cela que je suis très surpris de la décision du Conseil de l'Europe. »

L'autre problème relevé à Scandola, c'est la fréquentation touristique.

Sur le site web du Conseil de l'Europe, se trouve un document intitulé Rapport annuel 2018 de la Réserve de Scando-